

A2DISPLAY
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 1 rue de la Caillardière,
Hall 17 Centre d'activité 4
49070 BEAUCOUZE
824 948 277 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2023
--

Le 31 décembre 2023, à neuf heures, les associés de la Société A2DISPLAY se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 15/12/2023.

Monsieur Gilles GUERRIN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents:

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président de la société,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIÈRE RESOLUTION - DEMISSION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Gilles GUERRIN de ses fonctions de Président et membre du comité de direction, à effet du 31/12/2023 prend acte de cette démission.

Elle donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité.

DEUXIÈME RESOLUTION - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'assemblée générale nomme comme nouveau Président, à compter du 31 décembre 2023, sans limitation de durée :

Monsieur Eric GUERRIN

Né le 12 mai 1961 à Salon de Provence (13)

Nationalité française

Demeurant 21 bis rue du Maréchal Leclerc 49430 DURTAL

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité.

TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Président de Séance
Monsieur Gilles GUERRIN

